

SYNDICAT MIXTE TARN-ET-GARONNE NUMERIQUE

Hôtel de Département
100 Boulevard Hubert Gouze
82000 MONTAUBAN

COMITE SYNDICAL

REUNION DU 29 FEVRIER 2016

Date de la convocation : 22 février 2016

L'An deux mille seize et le vingt-neuf du mois de février (29.02.2016) à 9 heures 30, le Comité syndical de Tarn-et-Garonne Numérique, convoqué le 22 février 2016, s'est assemblé en salle du Conseil, à l'Hôtel de Département de Tarn-et-Garonne, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS, Président du Syndicat mixte.

Présents : 21

M. ASTRUC Christian (Titulaire), M. BERTELLI Jean-Claude (Titulaire), M. BESIERS Jean-Philippe (Titulaire), Mme BOURDONCLE Catherine (Titulaire), Mme DEBIAIS Francine (Titulaire), Mme FERRERO Monique (Titulaire), Mme NEGRE Marie-Claude (Titulaire), Mme TURELLA-BAYOL Frédérique (Titulaire), M. CALAFAT Alexis (Titulaire), M. GARRIGUES Francis (Titulaire), M. GARGUY Bernard (Titulaire), M. JEANJEAN Claude (Titulaire), M. MARTY Patrick (Titulaire), M. VERIL Claude (Titulaire), Mme IORDANOFF Cécile (Suppléante), M. TSCHOCKE Christian (Titulaire), M. GIAVARINI Jean-Claude (Titulaire), M. RAYNAL Jean-Claude (Titulaire), M. DELBREIL Thierry (Titulaire), M. PREVEDELLO Xavier (Titulaire), M. QUATRE Christian (Titulaire).

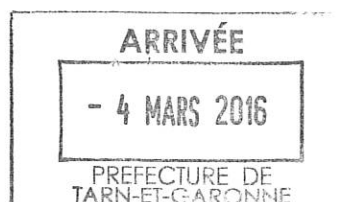
Représenté : 1

M. ESTANOVE Philippe a donné procuration à Mme NEGRE Marie-Claude

Personne Morale associée (SIVOM des Terrasses et Vallées du Tarn et de la Garonne) : 1

M. BENCE Jean-Marie (Titulaire)

M. Thierry DELBREIL a été désigné en qualité de Secrétaire de séance.



Délibération N°02/2016-02
ELECTION DES VICE-PRESIDENTS DU SYNDICAT MIXTE
ET CONSTITUTION DU BUREAU SYNDICAL

Vu les articles L.5721-1 à L.5721-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 1er Février 2016 portant création du Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique,

Vu l'article 7 des statuts du Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique qui prévoit l'élection des Vice-Présidents,

Vu l'article 8 des statuts du Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique qui prévoit la constitution du Bureau du Syndicat,

Conformément à l'article 7 des statuts du Syndicat mixte, les 4 Vice-Présidents du Syndicat mixte sont élus :

- pour deux d'entre eux parmi les représentants délégués du Conseil Départemental, par ces derniers,
- pour les deux autres parmi des représentants délégués des autres membres, par ces derniers.

M. le Président rappelle aux membres du Comité syndical les dispositions des statuts du syndicat mixte précisant les conditions de désignation des 4 Vice-Président puis fait appel à candidatures pour les élections correspondantes par le Comité syndical, parmi les délégués du Conseil Départemental et procède aux élections.

- Se sont déclarés candidats à la fonction de 1^{er} Vice-Président du syndicat mixte :
 - o M. Alexis CALAFAT
 - o M. Thierry DELBREIL
 - o M. Christian TSCHOCKE

A l'issue du 1^{er} Tour, 177 suffrages ont été exprimés (sur 327 possibles) en faveur de la candidature de M. Thierry DELBREIL. Ce dernier a été proclamé élu 1^{er} Vice-Président du syndicat mixte.

- S'est déclaré candidat à la fonction de 2^{ème} Vice-Président du syndicat mixte :
 - o M. Jean-Claude BERTELLI

A l'issue du 1^{er} Tour, 267 suffrages ont été exprimés (sur 328 possibles) en faveur de la candidature de M. Jean-Claude BERTELLI. Ce dernier a été proclamé élu 2^{ème} Vice-Président du syndicat mixte.

- Se sont déclarés candidats à la fonction de 3^{ème} Vice-Président du syndicat mixte :
 - o M. Alexis CALAFAT
 - o M. Christian TSCHOCKE
 - o M. Patrick MARTY

Délibération N°02/2016-02
ELECTION DES VICE-PRESIDENTS DU SYNDICAT MIXTE
ET CONSTITUTION DU BUREAU SYNDICAL

A l'issue du 1^{er} Tour, 167 suffrages ont été exprimés (sur 327 possibles) en faveur de la candidature de M. Patrick MARTY. Ce dernier a été proclamé élu 3^{ème} Vice-Président du syndicat mixte.

- Se sont déclarées candidates à la fonction de 4^{ème} Vice-Présidente du syndicat mixte :
 - o Mme Francine DEBIAIS
 - o Mme Marie-Claude NEGRE

A l'issue du 1^{er} Tour, 205 suffrages ont été exprimés (sur 328 possibles) en faveur de la candidature de Mme Francine DEBIAIS. Cette dernière a été proclamée élu 4^{ème} Vice-Présidente du syndicat mixte.

M. le Président a rappelé que conformément à l'article 8 des statuts du syndicat mixte, le Bureau syndical est constitué du Président du syndicat mixte et des 4 Vice-Président.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **PROCLAME** élus :
 - o M. Thierry DEBREIL, 1^{er} Vice-Président
 - o M. Jean-Claude BERTELLI, 2^{ème} Vice-Président
 - o M. Patrick MARTY, 3^{ème} Vice-Président
 - o Mme Francine DEBIAIS, 4^{ème} Vice-Président
- **ACTE** la composition du Bureau syndical conformément à l'article 8 des statuts du Syndicat.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le
Président compte-tenu de
l'envoi en préfecture le

04 MARS 2016

et de la publication le

04 MARS 2016

Fait à Montauban, le **03 MARS 2016**
Le Président,

Jean-Philippe BESIERS

